

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Du Mercredi 14 avril 2010

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 09 Avril 2010 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Mercredi 14 avril 2010 à 19H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

**Mmes BORGET – DERBALI – FAYARD – Melle LEMELLE
MM. COCHELIN – DAUTRICHE - LEPEINTEUR – LETHUILLIER - MARC**

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR:

**M FOUGEROL pouvoir à Mme BORGET
Mme LETELLIER pouvoir à M DAUTRICHE
M. LEHR Pouvoir à M. COCHELIN**

ABSENTS EXCUSES:

MM. CHEVRON - COMBE – FAUVEAU.

Secrétaire de séance : Monique FAYARD.

D) –DELEGATION DE DROIT DE PREEMPTION A DREUX AGGLOMERATION :

Lors du conseil municipal du 02 avril 2010, les conseillers ont approuvé l'acquisition de la SERCID par la communauté d'agglomération qui a la vocation du traitement des friches industrielles.

Dreux agglomération participera par conséquent aux enchères publiques le 22 Avril 2010 au tribunal de Grande Instance de Chartres.

Il y a lieu aussi de donner la possibilité à Dreux Agglomération de préempter sur les parcelles ZA 426 et ZA 496 concernant cette acquisition.

Le possibilité de préempter un bien immobilier en zone urbanisée est un droit détenu par la commune par délibération du 14 Mars 2008.

Le Maire propose pour cette seule opération de déléguer ce droit de préemption à Dreux agglomération qui sera porteur du futur projet d'aménagement des deux parcelles sus nommées.

Le conseil à l'unanimité approuve la délégation du droit de préempter de la commune à Dreux Agglomération pour les parcelles ZA 426 et ZA 496

Fin de la séance à 19h35.